

## Communiqué de Presse

### CAPIMED : toujours au premier plan des contrats Madelin en euros

*4,14 % en 2010 : un placement sûr et une gestion performante  
pour les médecins libéraux*

**4,14 %** c'est le rendement net attribué en 2010 par CAPIMED, le complément de retraite facultatif (Loi Madelin) géré en capitalisation par la CARMF.

Les performances financières de 2010 permettent à la CARMF de porter à **2,317 €** la valeur de service du point au 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit une augmentation de **1,5 %** par rapport à 2010 (2,283 €) augmentation équivalente à l'inflation moyenne 2010.

En 2010 comme les années précédentes, le rendement de CAPIMED se situe parmi les meilleurs taux pratiqués pour ce type de contrat et sa performance (**+ 4,14 %**) est supérieure à celle de la plupart des classes d'actifs :

- actions (indice CAC 40 : - 3,34 %)
- obligations convertibles (indice Exane ECI : + 2,27 %)
- obligations d'État (indice JP Morgan Global EMU : + 1,18 %).

Au 31 décembre 2010, le portefeuille de valeurs mobilières de CAPIMED comportait : 62 % d'obligations, 5 % d'OPCVM diversifiés, 3 % d'OPCVM monétaires, 24 % d'obligations convertibles, 4 % de gestion alternative et 2 % d'actions.

Le contrat CAPIMED permet aux médecins et à leurs conjoints, de créer leur rente à leur rythme tout en bénéficiant d'une performance financière régulière, d'une liberté de choix de cotisations, d'une déductibilité fiscale des cotisations versées et le tout avec des frais très réduits.

En 2011, les adhérents peuvent faire varier leurs cotisations comme ils le souhaitent, entre le montant minimal de 1 154 € en option A et 2 308 € en option B, et un maximum de dix fois ces montants : 11 540 € en option A et 23 080 € en option B.

Le contrat CAPIMED est exonéré de frais de gestion sur l'épargne gérée. Des frais très faibles sont prélevés sur les cotisations et sur le paiement des rentes (2,5 % et 2 % respectivement).

Quelques statistiques au 31 décembre 2010 :

Âge moyen des adhérents  
Option A 55 ans.  
Option B 56 ans.

Cotisation moyenne versée  
Option A 3 564 €.  
Option B 3 790 €.

*La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (128 000 cotisants, 65 000 prestataires). Elle recueille chaque année plus de 1,9 milliard d'euros de cotisations (médecins + caisses maladies) et verse 1,7 milliard d'euros de prestations, la différence sert à payer la compensation nationale, l'excédent étant mis en réserves.*

*Contact presse :  
Service communication - Grégoire Marleix  
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 44 09 04 64  
email : communication@carmf.fr*